

LES FEDERATIONS NATIONALES DE MINEURS

C.G.T - C.F.D.T - F.O - C.F.T.C- CFE-CGC

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales
et de la Santé
14, Avenue Duquesne
75350 Paris 07

Réf. : SN-60/14/PF

Paris, le 10 Avril 2014

Madame la Ministre,

Le 17 octobre dernier, vous avez rencontré les Fédérations de Mineurs afin de leur faire connaître vos décisions sur l'évolution et le devenir du Régime Minier.

Vous aviez réaffirmé la volonté du gouvernement de maintenir le Régime Spécial de Sécurité Sociale dans les Mines afin de garantir les droits des mineurs et de leurs ayants-droit jusqu'au dernier affilié, d'apporter des garanties aux personnels confrontés à des transferts d'activités. Vous aviez aussi indiqué vouloir redonner des perspectives à son offre de soins tout en la faisant évoluer et en la réorganisant sur les territoires afin qu'elle réponde encore mieux aux besoins de l'ensemble des populations.

Vos décisions et les orientations du gouvernement doivent être déclinées dans le contenu de la future Convention d'Objectifs et de Gestion qui sera signée entre l'Etat et la Caisse Autonome Nationale.

Vous aviez également précisé aux Fédérations que l'élaboration de la C.O.G serait un espace de négociation afin qu'elles puissent faire entendre leurs propositions pour l'avenir du Régime Minier.

Nous avons été sensibles à votre volonté de restaurer le dialogue et de nous impliquer dans la construction d'un nouvel avenir pour ce Régime spécial de sécurité sociale auquel nous sommes fortement attachés.

Au mois de janvier, la C.A.N, a mis en place une commission ad hoc en y invitant les Fédérations qui étaient convaincues qu'elle serait un lieu d'échanges, où elles pourraient faire des propositions qui contribueraient à l'élaboration du projet de C.O.G, leur permettant ainsi, de participer à l'écriture du projet d'avenir pour le régime minier.

Cette commission s'est réunie à deux reprises ; la C.A.N nous l'a présentée comme une «instance informelle» permettant de tenir les Fédérations au courant des discussions sur les travaux de la C.O.G entre ses services et la Direction de la Sécurité Sociale ! Votre engagement, Madame la Ministre, est détourné de votre volonté initiale !

Les Fédérations qui y mettaient une autre dimension : celle du dialogue et de la concertation autour d'un projet d'avenir, sont consternées. Elles constatent amèrement que la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) ne semble pas faire partie des discussions et qu'aucun engagement financier en la matière n'a été acté ! Elles restent interrogatives sur les réelles volontés du Gouvernement.

Ainsi, rien ne change dans les méthodes de management et de gouvernance précédemment dénoncées par les Fédérations Nationales !

Pire encore, la déstructuration de l'offre de soins se poursuit chaque jour avec l'annonce des suppressions de consultations médicales comme à Auchel, en Moselle-Est... engendrant des ruptures de droits et des renoncements aux soins des patients les plus fragiles.

Laisser perdurer de telles situations, serait en totale contradiction avec les engagements pris envers la corporation Minière.

Les administrateurs représentant les Fédérations ont, tardivement, été destinataires d'un projet de C.O.G élaboré par les services de la C.A.N. sur la base des orientations fixées par la DSS. Contrairement aux allégations contenues dans ce projet de C.O.G, il n'a nullement été tenu compte des avis émis par les Fédérations, mais également de ceux qui émaneraient des pseudos réunions avec les professionnels de santé et autres rencontres régionales.

Les Fédérations C.G.T, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, se sont réunies ce jour, afin d'échanger sur ces procédés et sur le contenu du document qui les interpelle, et provoque un certain nombre d'indignations et de désaccords de fond. Pire, elles constatent une absence de volonté et de projet novateur au service des territoires et des populations.

Si chacune des Fédérations a sa propre analyse du projet de C.O.G, elles font cependant le même constat : son contenu a une approche purement administrative et strictement financière dont les seuls critères seraient la pseudo efficacité voire performance et ce, au détriment de l'offre de soins.

Aucune des propositions et des remarques formulées par les Fédérations ne trouvent leur place dans ce texte. Parmi celles qui leur étaient communes, et qui ne figurent pas dans le projet de C.O.G, nous en avons relevé plusieurs qui ont été réitérées à maintes reprises et qui suscitent de véritables craintes.

Le problème de la proximité est un sujet qui préoccupe fortement les Fédérations. Nos affiliés constituent une population majoritairement très âgée, souvent affectée par des poly pathologies secondaires à la pénibilité liée au dur métier de mineur. Il est donc essentiel, dans la réflexion sur la réorganisation de l'offre de soins, de s'attacher à préserver un accès à des soins de proximité tout en maintenant la non avance des frais sans dépassement d'honoraires pour nos affiliés.

Concernant votre décision de confier un mandat de gestion de l'assurantiel au Régime Général, les Fédérations, ont à maintes reprises, demandé que dans le contenu de la C.O.G et du cahier des charges qui encadrerait ce mandat de gestion, soit intégré que le Régime Minier prenne en charge en interne, le maintien de la proximité. L'objectif pour nous est simple : il ne doit y avoir ni pertes de droits, ni contraintes supplémentaires pour nos affiliés. Cela implique le maintien des effectifs suffisants pour continuer à assurer cet accueil de proximité dans les bassins miniers.

Les Fédérations de Mineurs ont conscience que le devenir du Régime et ses perspectives d'avenir, passent par sa capacité à valoriser et à adapter son offre de soins aux besoins en santé de l'ensemble des populations sur les territoires. Or, à la lecture du projet de C.O.G, nous avons la conviction que l'on passe à côté des enjeux que vous aviez fixés.

On y trouve un projet national de santé, mais les territoires, leur offre de soins, l'analyse des besoins en santé des populations sont complètement occultés. Or, comment permettre à l'offre de soins du Régime de prendre toute sa place sur les territoires, si on ne décline pas une véritable organisation pour y parvenir.

De plus, nous avons demandé que soit acté dans la C.O.G que le produit de la vente du patrimoine du régime Minier soit intégralement restitué pour contribuer à la valorisation et à la rénovation de l'offre de soins dans les régions.

Pour respecter l'esprit et le contenu de la loi mise en place par le Gouvernement qui permet aux agents du Régime de maintenir leurs emplois, préserver leurs statuts et leurs droits conventionnels, les Fédérations Nationales demandent que soit élaboré avant tout transfert, un accord cadre de mise à disposition entre la CAN et les organisations syndicales représentant les personnels ainsi qu'une convention type entre la CAN et les repreneurs d'activités fixant les obligations et les devoirs de chacun.

Elles attendent toujours de connaître le contenu du décret d'application du droit d'option.

Les Fédérations de Mineurs se sont fortement impliquées depuis de longs mois afin de stopper le démantèlement des structures du Régime. Elles souhaitent que de réelles garanties d'avenir soient données au-delà de 2017 au travers de la COG.

Elle doit porter un projet d'avenir pour l'offre de santé; son contenu doit traduire une stratégie offensive qui contribue à la mise en œuvre d'une politique de santé égalitaire, accessible à tous, pratiquant le tiers payant et sans dépassement d'honoraire.

Le projet de C.O.G nous ayant été présenté par la Direction de la C.A.N comme n'étant pas validé par les Tutelles, nous souhaiterions connaître vos appréciations sur ce texte et sur son contenu, mais aussi vous faire part de notre sentiment.

C'est pourquoi, aujourd'hui, et avant que la Convention d'objectifs et de gestion ne soit finalisée, les Fédérations Nationales de Mineurs vous demandent de bien vouloir leur accorder une entrevue afin de pouvoir échanger avec vous et connaître vos intentions qui permettront d'assurer réellement l'avenir du régime spécial de sécurité sociale dans les Mines.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en nos sentiments les plus respectueux.

Pour les Fédérations C.G.T, C.F.D.T, F.O, C.F.T.C, CFE-CGC

Pascale FOUILLY



Contact :

*Pascale FOUILLY
Syndicat National Mineurs C.F.D.T
13, rue de La Rosselle - BP 40116
57803 FREYMING-MERLEBACH CEDEX
E-Mail : pascale.fouilly@wanadoo.fr
Portable : 06 20 46 76 13*

Copie : Monsieur Bruno MAQUART Directeur de Cabinet de Marisol TOURAINE (Ministère)

Copie : Monsieur François GODINEAU Direction de la D.S.S (Ministère)

Copie : Monsieur Michel BONIN Directeur CAN-SSM